

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au règlement (EG) Nr. 1907/2006
(modifiée par le règlement (EU) Nr. 453/2010)

créé le : 24.01.2012
publié : 07.04.2011
valable à partir du : 25.01.2012
version : 3.1

1. Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Produit

Nom commercial :	Persulfate de sodium
Index-Nr.:	
C&L:	02-2119752894-25-0000
CAS-Nr.:	7775-27-1
EG-Nr.:	231-892-1
N° enregistrement REACH:	01-2119495975-15-xxxx
Autres désignations:	Dinatriumperoxodisulfate

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation de la substance	À l'heure actuelle nous n'avons pas d'informations sur l'utilisation identifiée. Lorsqu'elles seront identifiées, elles seront incluses dans la feuille de données de sécurité.
Restrictions d'emploi recommandées	À l'heure actuelle nous n'avons pas d'informations sur les restrictions d'utilisation. Lorsque des données seront disponibles, elles seront incluses dans la feuille de données de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :	Gie-Tec GmbH
Adresse :	An der Schlierbach 18
Code postal/ville	D-36132 Eiterfeld (Allemagne)

Contact pour renseignements techniques

Téléphone:	+49 (0)6672-919909
Téléfax:	+49 (0)6672-919565
E-Mail:	rainer.giebel@gie-tec.de

Personne qualifiée conformément à l'annexe II du règlement CE 1907/2006

Adresse:	Dr. Thorsten Bernshausen Steinbacher Str. 9 65620 Waldbrunn
----------	---

Téléphone:	+49 (0)6479-236099
Téléfax:	+49 (0)6479-236098
E-Mail:	post@dr.bernshausen.biz

1.4 Numéro d'urgence (24 heures): +49 (0) 6131-19240 (centre d'appels d'urgence, Mainz, Allemagne)

France: <http://www.centres-antipoison.net/>

Belgique : téléphone: 070.245.245

<http://www.centreantipoisons.be>

2. Risques possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008, Annexe XVII (substances).

Classe de dangerosité	catégorie de dangerosité	organes cibles	déclarations
Matières solides oxydantes	catégorie 3		H272
Toxicité aiguë	catégorie 4		H302
Irritation des yeux	catégorie 2		H319
Toxicité pour certains organes Cibles - Exposition unique	catégorie 3		H335
Irritant pour la peau	catégorie 2		H315
Sensibilisation de la peau	catégorie 1		H334
Sensibilisation cutanée	catégorie 1		H317

Classification selon la directive 67/548 / CEE ou de la directive 1999/45 / CE (substances ou mélanges):

Symbole de danger / Note	R :
Comburant (C)	R8
Nocif (Xn}	R22 R42/43
Irritant (Xi)	R36/37/38

Le texte complet des phrases se trouve à la section 16.

Principaux effets indésirables

Santé humaine :	Voir la section 11 pour l'information toxicologique. Aucune information complémentaire n'est disponible.
Risques physiques et chimiques :	Voir la Section 9 pour les informations physico-chimiques. Aucune information complémentaire n'est disponible.
Effets possibles sur L'environnement:	Voir la section 12 pour les informations sur l'écologie.
Dangers physiques et Chimiques :	Voir la section 9 pour les informations physico-chimiques. Aucune information complémentaire n'est disponible.

2.2 Etiquetage

Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) no. 1272/2008 (substances) / Directive 1999/45 / CE (mélanges)

Pictogrammes / Symboles de danger:



GHS03



GHS07



GHS08

Avertissement :

Danger

Composants dangereux pour l'étiquetage.

Contient: Dinatriumperoxidisulfate; CAS. Nr.: 231-892-1 EINECS: 231-892-1

Déclarations / code R :	H272	Peut aggraver un incendie - Oxydant
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H315	Provoque une irritation de la peau
	H317	Peut provoquer une réaction allergique de la peau
	H319	Provoque une irritation des yeux.
	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires.
	H335	Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Sécurité / codes S

Prévention :	P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols
	P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
	P280	Porter des gants, des vêtements de protection et des lunettes de protection des yeux. Prévoir une protection du visage.
Réaction :	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver à l'eau et au savon.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : placer la personne à l'air libre et dans une position de repos et la faire bien respirer.
	P3052 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACTS AVEC LES YEUX: Pendant quelques minutes, rincer soigneusement à l'eau. Retirer les lentilles de contact, si possible. Continuer à rincer.
	P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Autres éléments d'étiquetage

Dinatriumperoxodisulfate (persulfate de sodium)

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

Pas d'autres informations disponibles.

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Matière

Nom chimique	Mélange (%)	Classification
Dinatriumperoxodisulfat		
N° INDEX :	<= 100	Ma.t oxyd. 3 H272 O;R8
N° CAS : 7775-27-1		Tox. aiguë.4 H302 Xn; R22
N° EG : 231-892-1		Irrit. yeux.2 H319 R42/43
N° C&L: 02-2119752894-25-0000		STOT einm.3 H335 Xi; R36/37/38
N° d'enregistrement REACH:		Irritant.2 H315
01-2119495975-15-XXXX		Sens. Atemw.1 H334
		Sens. Haut1 H317

Le texte complet des phrases R mentionnées peuvent être trouvées dans la rubrique 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	Le secouriste doit se protéger, sortir la personne affectée de la zone de danger et retirer immédiatement les vêtements souillés.
Inhalation:	Amener la personne à l'air libre. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la personne est inconsciente, la placer en position de sécurité et consulter un médecin.
Contacts avec la peau :	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes avec la paupière ouverte. Consulter immédiatement un ophtalmologiste ou rendez vous aux urgences.
Ingestion:	Rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau.

4.2 Symptômes importants et effets

Symptôme :	Irritation de la peau, irritation sévère des yeux, des réactions allergiques
Effets :	Domages aux alvéoles et des bronchioles par inhalation.

Asthme bronchique possible. Formation de l'érythème, éruptions cutanées, Œdème ou formes d'eczéma et urticaire après contact avec la peau. Nocif en cas d'ingestion.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Traitement: Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Appropriés : Eau pulvérisée, mousse, CO2 ou poudre.

Moyen d'extinction inadéquat : Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit est oxydant. Le matériau ne brûle pas, mais augmente le risque d'incendie en cas de contact avec des matières combustibles et peut favoriser considérablement un feu existant. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Tenir à l'écart des matières combustibles. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager, tel que le dioxyde de soufre.

5.3 Conseils destinés aux pompiers

Equipement de protection particulier : porter un équipement de protection respiratoire et une combinaison de protection contre les produits chimiques.

Informations complémentaires : Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgences

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir les personnes éloignées et rester du côté de l'air non vicié. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Récupérer les liquides avec un produit absorbant. Équipement de protection individuel, voir section 8.2.2

6.2 Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : ne pas laisser le produit s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. n cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas de déversement dans les eaux fluviales, le sol ou les égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :	Moyens mécaniques. Placer le produit dans des récipients appropriés et fermés pour sa mise au rebut.
Informations complémentaires :	Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les informations d'urgence
Voir la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle.
Voir la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour la manipulation:	ne jamais remettre du produit non utilisé dans son récipient de stockage. Tenir à proximité des douches oculaires ou du collyre. Eviter la formation de poussière. Se tenir à l'écart de flammes. Respecter l'interdiction de fumer. Assurer une bonne ventilation de l'espace de travail.
Mesures d'hygiène :	Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les poussières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans le récipient d'origine.
Informations sur le feu et protection contre les explosions :	Comburant. Tenir à l'écart des matières combustibles.
Pour en savoir plus sur les conditions de stockage :	Stocker à l'écart des sources de chaleur et d'allumage. Protéger de la chaleur. Tenir hors de la lumière directe du soleil. Éviter l'humidité. Protéger contre la contamination. Le produit est hygroscopique.
Précautions pour le stockage :	Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas stocker avec des acides et des sels d'ammonium. Matières à éviter: peroxydes organiques, substances auto-réactives, matériaux spontanément inflammables et les matériaux dégageant des gaz inflammables au contact avec de l'eau.

Classe de stockage TRGS 510 : 5.1B: substances inflammables

7.3 Utilisations finales particulières

Utilisations spécifiques : À l'heure actuelle, nous ne disposons d'aucune information sur les utilisations identifiées. Les données éventuelles seront ajoutées dans la fiche de données de sécurité.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 valeurs limites d'exposition professionnelle et/ou valeurs limites biologiques

Matière : Dinatriumperoxodisulfate ; CAS. N° : 7775-27-1 ;

VLEP : aucune limite d'exposition professionnelle disponible.

VLE : pas de limite biologique disponible

DNEL : non disponible

PNEC : non disponible

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Des flacons de collyre ou des douches oculaires doivent être conservés dans le voisinage immédiat en cas d'urgence .

8.2.2. Mesures de protection individuelle - Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Indication : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Indication : Porter des gants de protection appropriés.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Protéger la peau

La matière des gants doit être imperméable et résistante aux produits / substances / préparations. Les matières suivantes sont appropriées:

Matière: Caoutchouc naturel

Temps de pénétration: <480 min

Épaisseur du gant: 0,5 mm

Matière: polychloroprène

Temps de pénétration: <480 min

Épaisseur du gant: 0,5 mm

Matière: Nitrile

Temps de pénétration: <480 min

Épaisseur du gant: 0,35 mm

Matière: caoutchouc butyle

Temps de pénétration: <480 min

Épaisseur du gant: 0,5 mm

Matière: Caoutchouc fluoré

Temps de pénétration: <480 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

Matière: chlorure de polyvinyle (PVC)
Temps de pénétration: <480 min
Épaisseur du gant: 0,5 mm

Ces recommandations sont des indications. Pour plus d'informations, contactez le fournisseur de gants.

Protection des yeux et du visage

Indication : Porter des lunettes de protection hermétiques selon la norme EN 166e

Protection de la peau et du corps

Indication : Vêtement de protection complet. Vêtements étanches.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Indications générales : Ne pas déverser dans l'eau de surface ou des eaux usées.
Éviter l'infiltration dans le sol.
Si le produit contamine les rivières et les lacs ou égouts, informer les autorités compétentes.
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

apparence	
- état physique:	cristallin
- couleur :	blanche
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	donnée non disponible
pH:	environ 4,3 à 10 g / l (20 ° C)
Point de fusion/de congélation:	environ 180 ° C (décomposition thermique)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Taux d'évaporation:	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux):	Risque d'incendie en contact avec des matières combustibles.
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
limite inférieure d'explosivité:	inapplicable
Pression de vapeur:	non applicable
Densité de vapeur relative:	inapplicable
Densité:	environ 1,2 g / cm ³ (à 20 ° C)
Solubilité dans l'eau:	556 g / l (à 20 ° C), soluble
Coefficient de partage:	non applicable
n-octanol / eau :	
Température d'inflammation:	donnée non disponible
Décomposition thermique:	environ <1 180 ° C. 0 90-1260 g / l (à 20 ° C)
Viscosité, cinématique:	inapplicable
Risque d'explosion:	législation de l'UE: non explosif
Explosivité:	Le produit est pas explosif

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Remarque: Risque de réaction violente. La solution aqueuse est acide.

10.2 Stabilité chimique

Note: décomposition par chauffage.

10.3 Possible réaction dangereuse

Réactions dangereuses : peuvent causer un incendie en contact avec des matières combustibles. Réagit avec les agents réducteurs, les acides forts et les alcalis et les métaux lourds

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter: températures extrêmes et lumière directe du soleil.
éviter l'humidité.

Décomposition thermique: > 180 ° C

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie, dégagement possible de dioxyde de soufre, d'oxygène

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composition: Dinatriumperoxodisulfate CAS-No. 7775-27-1

toxicité aiguë

Oral LD50: 920 mg / kg (tests sur les rats)
Inhalation CL50: > 5,1mg / l (tests sur les rats; 4h)

Peau : **CL50:** > 10000mg / kg (rat)
Oral: Nocif en cas d'ingestion. En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée

Inhalation: L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou causer des problèmes respiratoires.

Irritation

Peau: Le contact avec la peau peut provoquer une irritation. Une exposition prolongée peut provoquer des douleurs et des rougeurs. Peut causer des réactions allergiques cutanées.

Yeux: Provoque une irritation des yeux.

Sensibilisation: Sensibilisant

Toxicité pour certains organes cibles exposition unique: non déterminé

Toxicité pour certains organes cibles après une exposition répétée: non déterminé

Mutagénicité: Test de Ames: négatif (ECHA)

Toxicité pour la reproduction: non déterminé

Cancérogénicité: non déterminé

Plus d'informations: d'autres informations sur la toxicité ne sont pas disponibles

12. Informations écologiques

Composition: Dinatriumperoxodisulfate CAS-No. 7754-27-1

12.1 Toxicité aiguë

poisson

Espèces:
Durée de l'exposition: (96 h)
Type de valeur: CL50
Valeur: 163 mg / l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Espèce: Daphnie
Durée d'exposition: 48 h
Type de valeur: EC50
Valeur: 133 mg / l

Algues

Espèce: Scenedesmus quadricauda
Durée d'exposition: 96 h
Type de valeur: LC50
Valeur: 33 mg / l

Bactéries

Espèce: Pseudomonas putida
Temps d'exposition:
Type de valeur: EC10
Valeur: 36 mg / l

Espèce: Bactéries
Temps d'exposition:
Type de valeur: EC10
Valeur: 1000 mg / l

12.2 Persistance et dégradabilité

Dinatriumperoxodisulfate CAS-No. 7754-27-1
Persistance : aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Dinatriumperoxodisulfate CAS-No. 7754-27-1
Bioaccumulation : aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Dinatriumperoxodisulfate **CAS-No. 7754-27-1**
Mobilité : aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Dinatriumperoxodisulfate **CAS-No. 7754-27-1**
PBT : Non applicable
vPvB : Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Dinatriumperoxodisulfate **CAS-No. 7754-27-1**
Information écologique supplémentaire : légère mise en danger de l'eau
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité
atteindre l'eau souterraine, les cours d'eau ou les égouts.

Halogènes (AOX) : Le produit ne contient pas d'halogènes organiques liés.

13. Elimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.
Déchets dangereux selon catalogue européen des déchets (CED).
Disposition spéciale conformément aux réglementations locales.
Ne pas jeter dans les égouts

Emballages éliminer les emballages contaminés de la même manière que le produit
contaminés :.

Catalogue européen Pour ce produit, aucun code de déchet selon le droit européen des déchets
des déchets : ne peut être établi. Le code des déchets est établi en consultation avec la
disposition régionale des déchets.

14. Transport

14.1 Numéro ONU

1505

14.2 Nom d'expédition ONU

ADR: PERSULFATE DE SODIUM
RID: PERSULFATE DE SODIUM
IMDG : PERSULFATE DE SODIUM

14.3 Classe de danger

Classe ADR: 5.1
(Étiquette, code de classification;
Numéro d'identification de danger; : 5.1; O2; 50; (E)
Restriction dans les tunnels)

Classe RID: 5.1
(Étiquette, code de classification;
Numéro d'identification du danger): 5,1; O2; 50

Classe IMDG: 5.1
(Étiquette, EmS): 5.1; F-A, S-Q

14.4 Groupe d'emballage

ADR : III



RID : III



IMDG : III



14.5 Dangers pour l'environnement

Marques "matière dangereuse pour l'environnement"

Étiquetage selon ADR 5.2.1.8: non
Étiquetage selon RID 5.2.1.8: non
Étiquetage selon IMDG 5.2.1.6.3: non
Classification comme dangereux pour l'environnement : non
Étiquetage selon 2.9.3 IMDG
Marquage par "P", selon 2.10 IMDG: non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Remarque: Selon les informations en vertu de l'article 6 à 8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG: supprimé

15. Législation

15.1 Sécurité, santé et réglementations environnementales / spécifiques Législation pour la substance ou du mélange

Restrictions d'emploi: La protection contre les substances dangereuses selon les restrictions prévues par la directive protection de la maternité (JArbSchG) doit être (MuSchArbV) et le travail de jeunesse respectée.

WGK (DE): WGK numéro 1352; WGK: 1 peu polluant à l'eau;
WGK (DE); Selon VwVwS du 17 mai 1999, annexe 2.

Ordonnance sur la sécurité industrielle: Non classé

Störfallverordnung: Sous réserve d'incident. Annexe I, n ° 3

Instructions techniques pour le nettoyage de l'air: la section 5.2.1 est observée.

Règles techniques pertinentes pour les substances dangereuses: TGRS 400, TRGS 401, TRGS 500, TRGS 510, TRGS 555, TRGS 800

Documents d'associations professionnelles pertinentes: BGR 189, BGR 190, BGR 192, BGR 195, BGR 197, BGI 560, BGI 595, BGI 660, BGI 868

Règlements - Etats membres de la CE : règlement (CE) no. 1907/2006 et suppléments
règlement (CE) no. 1272/2008 et suppléments
directive 67/548 / CEE
directive 1999/45 / CE
directive 94/62 / CE
directive 2008/98 / CE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Actuellement, nous ne disposons pas d'information de notre fournisseur.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3.

R8 feu en contact avec des matières combustibles
R22 nocif en cas d'ingestion.
R36 / 37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R42 / 43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Texte intégral des phrases de risque dans la section 2 et 3

H272 Peut aggraver un incendie, agent oxydant
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation de la peau
H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau
H319 Provoque une irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des allergies et de l'asthme ou causer des problèmes respiratoires.
H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Les abréviations et acronymes:

AGW: Limite d'exposition en milieu de travail

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

BGW:	tolérance biologique
CAS:	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
C & L:	classification et étiquetage
DNEL:	Niveau dérivé sans effet
SGH:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses
RID:	Règlement international concernant le transport de marchandises de dangereuses par chemin de fer
PBT:	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC:	concentration sans effet prévisible sur l'environnement
vPvB:	très persistant et très bioaccumulable

Informations complémentaires

Autres informations: Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de sa révision et décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis-à-vis du produit concerné.

Il ne représente pas une garantie des propriétés du produit et toute information sur les produits ou les spécifications du produit ne sont pas contractuelles.

Les informations fournies par la sécurité ne sont pas transférables à d'autres produits.

Dans le cas où le produit décrit dans cette fiche de sécurité est mélangé à d'autres produits ou est transformé ou subit un traitement, la fiche de sécurité n'est pas transférable au nouveau produit résultant du mélange, de la transformation ou du traitement.